



CONDENSÉ DES RÉOLUTIONS DÉBATTUES ET APPROUVÉES EN SÉANCE PLÉNIÈRE – MARS 2022

Au cours de l'assemblée, 14 résolutions ont été adoptées, dont 5 en séance plénière. Elles s'inscrivent au plan d'action des administrateurs des Producteurs de bovins du Québec pour l'année en cours.

1. PLAN DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT que l'industrie bovine est victime de désinformation et que les producteurs sont souvent pointés du doigt par différents groupes de pression;

CONSIDÉRANT que les producteurs de bovins du Québec font des actions positives en matière d'environnement et de bien-être animal;

CONSIDÉRANT que plusieurs études démontrent que les bonnes pratiques en gestion des pâturages permettent de capter et séquestrer des quantités importantes de carbone, un gaz qui contribue à l'effet de serre responsable des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ces pratiques ne sont pas ou peu connues du public;

CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs de bovins utilisent différentes plateformes de réseaux sociaux, notamment Facebook, pour échanger entre eux;

CONSIDÉRANT que des membres revendiquent une meilleure communication de la part des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) sur l'avancement des dossiers;

CONSIDÉRANT que les bovins peuvent manger des résidus de maïs, soya, canola, bref l'ensemble des résidus alimentaires et participent ainsi à la valorisation de ces résidus;

CONSIDÉRANT que les bovins valorisent les terres marginales inutilisables pour d'autres fins agricoles;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

DE METTRE EN PLACE un plan de communication qui se déclinera en deux temps;

DE DÉVELOPPER, dans un premier temps, des outils de communication à l'intention des consommateurs pour :

- Présenter une image positive de la production;
- Partager les faits scientifiques pour contrer la désinformation au sujet de la production bovine;
- Faire connaître davantage la capture du carbone par les pâturages;

D'ÉVALUER, dans un deuxième temps, la stratégie qui devrait être mise en place pour améliorer la communication aux membres.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2. RÉMUNÉRATION DE L'EXPLOITANT

CONSIDÉRANT que le ministre a en main un rapport sur l'actualisation de la rémunération de l'exploitant qui propose deux scénarios de majoration, dont un sur les types d'heures (c'est-à-dire notamment les heures reliées à la gestion) et le nombre d'heures;

CONSIDÉRANT que, présentement, la rémunération de l'exploitant ne reflète pas la valeur de la tâche;

CONSIDÉRANT que l'actualisation de la rémunération de l'exploitant n'a pas eu lieu dans la dernière année;

CONSIDÉRANT que des élections provinciales auront lieu cette année;

CONSIDÉRANT que le budget de La Financière agricole du Québec (FADQ) possède le financement nécessaire pour répondre favorablement à la demande des fédérations spécialisées ayant des produits d'assurance stabilisation des revenus agricoles;

CONSIDÉRANT les revendications de la Confédération pour augmenter l'autonomie décisionnelle de la FADQ au-delà de 1 M\$;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :

AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

DE PROCÉDER sans délai à l'actualisation de la rémunération de l'exploitant en se basant sur le scénario d'ajustement du type d'heures (notamment les heures reliées à la gestion) et le nombre d'heures;

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

DE POURSUIVRE conjointement les démarches avec la Confédération et les autres fédérations spécialisées visées par l'actualisation de la rémunération de l'exploitant;

D'APPUYER la Confédération dans ses revendications pour augmenter l'autonomie décisionnelle de La Financière agricole du Québec (FADQ);

À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

D'UTILISER l'ensemble de ses tribunes et rencontres avec les représentants du gouvernement provincial pour revendiquer l'actualisation de la rémunération de l'exploitant en se basant sur le scénario d'ajustement du type d'heures (notamment les heures reliées à la gestion) et le nombre d'heures;

DE POURSUIVRE ses revendications sur l'augmentation de l'autonomie décisionnelle de la FADQ;

DE PRÉPARER une campagne de sensibilisation en prévision des élections provinciales à venir pour les députés de tous les partis politiques.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. ÉLARGISSEMENT DES ACTES RÉSERVÉS AUX TECHNICIENS VÉTÉRINAIRES

CONSIDÉRANT la pénurie de vétérinaires au Québec et la difficulté d'accéder aux services vétérinaires dans certaines régions;

CONSIDÉRANT que certains soins vétérinaires peuvent être dispensés par le technicien en autant que le médecin vétérinaire qui en est responsable soit disponible en vue d'une intervention dans un court délai, conformément à ses directives ainsi que, selon le cas, à l'ordonnance qu'il a émise;

CONSIDÉRANT que l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) est en processus de révision de la délégation d'actes;

CONSIDÉRANT que l'Association des Médecins Vétérinaires Praticiens du Québec (AMVPQ) n'a montré qu'un faible intérêt à l'idée soumise d'élargissement des actes réservés;

CONSIDÉRANT que les services offerts par les techniciens ne sont pas reconnus dans l'entente tripartite des deux programmes : Programme d'amélioration de la santé animale du Québec (ASAQ) et Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) (entente ASAQ-PISAQ);

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC ET À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

DE FAIRE les démarches nécessaires pour développer l'accès aux soins vétérinaires notamment par le recours accru aux techniciens vétérinaires pour les grands animaux et en élargissant la gamme de services qu'ils peuvent offrir.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. PROGRAMME DE RÉTRIBUTION DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES EN PRODUCTION BOVINE

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a dévoilé son Plan d'agriculture durable à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT que le Plan d'agriculture durable du MAPAQ ne comporte aucun objectif et indicateur liés à la production bovine;

CONSIDÉRANT que l'initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales dévoilée le 8 février dernier vise à reconnaître et encourager financièrement l'adoption par les producteurs agricoles de pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui génèrent des gains environnementaux importants;

CONSIDÉRANT que très peu de pratiques admissibles visées par l'aide financière de l'initiative sont liées à la production bovine;

CONSIDÉRANT qu'un programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales permettrait également de contrer l'image souvent négative de la production bovine;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :

AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

D'IMPLANTER un programme de rétribution des pratiques agroenvironnementales pour le secteur bovin;

DE PRÉVOIR un budget suffisant afin que tous les producteurs qui veulent s'en prévaloir puissent le faire;

DE S'ASSURER que les montants attribués, mais non utilisés, soient réinvestis dans le programme;

DE RECONNAÎTRE financièrement les efforts déjà mis en place.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. NÉGOCIATION DE L'ENTENTE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ANIMALE AU QUÉBEC (ASAQ) ET DU PROGRAMME INTÉGRÉ DE SANTÉ ANIMALE DU QUÉBEC (PISAQ)

CONSIDÉRANT que l'Union des producteurs agricoles est en négociation de l'entente ASAQ-PISAQ (Programme d'amélioration de la santé animale au Québec et Programme intégré de santé animale du Québec) avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et l'Association des Médecins Vétérinaires Praticiens du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que la négociation se termine incessamment;

CONSIDÉRANT que la négociation risque de s'étendre au-delà de la date prévue;

CONSIDÉRANT qu'après le 31 mars 2022, il y a une possibilité que les producteurs n'aient plus le droit à l'ASAQ-PISAQ jusqu'à la signature d'une entente;

CONSIDÉRANT que la négociation semble prendre une direction défavorable aux producteurs de bovins;

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée générale des producteurs de bovins du Québec demande :

AUX PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC, AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC ET À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

DE FAIRE les pressions nécessaires pour :

- Terminer la négociation au bénéfice des producteurs de bovins;
- Obtenir une entente d'une durée de trois ans;
- Utiliser la grille tarifaire constituée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, plus avantageuse pour les producteurs de bovins.

Proposition adoptée à l'unanimité.